Délibération n° 2014/13
Contrat Éducatif Local. Demande de subvention. Année scolaire 2014-2015.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 47
Nombre de conseillers municipaux présents : 39

Date de la convocation : 09/12/14
Compte rendu affiché le 18/12/14

Transmis en préfecture le
18/12/14
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20141216-23027-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Marie DELORME

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danièle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Marie DELORME, Mme Yvonne LYON, M. Yves DI MAGGIO, M. Mustapha GHOUILA, M. Christophe GIRARD, Monsieur Frédéric PASSOT, M. Nasser DJAIDJA, M. Pascal DUREAU, Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Françoise RIAS

Absent(e)s :

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amina AHAMADA MADI a donné pouvoir à M. Abdelhak FADLY, Mme Geneviève SOUDAN a donné pouvoir à M. Georges BOTTEX, M. Saïd ALLEG a donné pouvoir à M. Bayrem BRAIKI, Mme Loan NGUYEN a donné pouvoir à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, Mme Patricia BOGEY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric PASSOT, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nadia CHIKH a donné pouvoir à M. Pascal DUREAU

Rapport n° 13
Contrat Éducatif Local. Demande de subvention. Année scolaire 2014-2015
Direction Enfance Education et Santé

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Educatif Local (C.E.L.) est un dispositif partenarial entre la Ville de Vénissieux et l'Etat, signé le 29 novembre 2002. Il a pour objectif de promouvoir les actions sur les temps périscolaires (midi et soirée) à destination des enfants et des jeunes âgés entre 6 et 16 ans et scolarisés dans les établissements publiques du 1er et du 2nd degré. Ces actions peuvent porter sur l'accompagnement à la scolarité, le développement des pratiques sportives et culturelles et font l'objet chaque année d'une présentation dans le cadre d'une programmation.

En réponse à l'appel à projets, adressé au titre du Contrat Educatif Local par la Préfecture du Rhône pour l'année scolaire 2014-2015, 57 projets ont été présentés, répartis de la manière suivante :

15 projets portés par les structures associatives dont les Centres sociaux
2 projets portés par la Direction des Sports de la ville de Vénissieux
4 projets portés par les collèges Paul Eluard (3) et Elsa Triolet (1) de Vénissieux
36 projets portés par les maisons de l'enfance en partenariat avec les écoles élémentaires

Cette programmation a fait l'objet d'un premier examen par le Comité Local de pilotage du C.E.L. qui s'est tenu le mercredi 16 avril 2014 et d'une transmission au Comité Départemental des C.E.L. pour validation et attribution des subventions.

Sur l'ensemble des projets présentés, 54 ont reçu un avis favorable du Comité Départemental de la Parentalité et des Projets Educatifs Locaux (CDPPEL), avec l'attribution de subventions versées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour un montant global de 22 750,00 € répartis de la manière suivante :

1 500,00 € pour les actions portées par les structures associatives.
1 000,00 € pour les actions portées par les collèges de Vénissieux
18 250,00 € pour les actions portées par les Maisons de l'Enfance de Vénissieux en partenariat avec les écoles élémentaires publiques de Vénissieux.
2 000,00 € pour les actions portées par la Direction des Sports de la ville de Vénissieux.

La Ville en qualité de pilote du Contrat Educatif Local percevra la totalité de la subvention de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, à savoir 22 750,00 €, à charge pour elle de reverser aux opérateurs autres que les services de la Ville, les financements attribués au titre des actions validées pour un montant 20 750,00 €, selon le détail indiqué dans le tableau ci-dessous :

Opérateurs	Intitulé de l'action	Montant de la subvention attribuée par le Comité Départemental des C.E.L
EbulliScience	Ateliers Périscolaires de découvertes scientifiques	1 500.00 €
Collège Paul Eluard	De l'Art à Eluard	500,00 €
Collège Paul Eluard	Création d'un univers poétique	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique mixte Ernest Renan	Aménagement du temps de midi	700,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique élémentaire Louis Pasteur	Aménagement et activités du temps méridien	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique élémentaire Parilly	Aménagement du temps méridien	800,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique élémentaire Parilly	Arts et spectacles au temps méridien	800,00 €
OCCE Rhône de l'école primaire Louis Pergaud	Les ateliers du temps méridien	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole primaire publique Jules Guesde	Amélioration des ateliers activités manuelles sur le temps méridien	700,00 €
Association Sportive Scolaire Léo Lagrange	Les ateliers du temps méridien	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique mixte Georges Lévy	Animer le temps périscolaire	800,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique primaire du Charréard	Les ateliers du temps méridien	500,00 €
Association des mamans et amis de l'école Max Barel	Pôle d'activités sur la pause méridienne	300,00 €
Association des mamans et amis de l'école Max Barel	Apprentissage par les jeux de société	500,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France A	Jeux de cour... Jeux à grandir	500,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France A	Atelier de " Danse urbaine et contemporaine "	500,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France A	Dis, tu veux bien jouer avec moi	200,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France A	Les Marionnettes d'Anatol'Ecolos	500,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France A	Pratique Sportive / Outil de promotion éducative	300,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France A	Le tour du monde en percussion	1 000,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France B	Atelier de " Danse contemporaine et urbaine "	500,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France B	Pratique Sportive / Outil de promotion éducative	300,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France B	Dis, tu veux bien jouer avec moi	200,00 €
Union Sportive Scolaire Anatole France B	Jeux de cour... Jeux à grandir	500,00 €

Union Sportive Scolaire Anatole France B	Les Marionnettes d'Anatol'Ecolos	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique primaire Saint Exupéry	Les Marionnettes Ecolos'rigolos de St EX	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique primaire Saint Exupéry	" Sciences... te revoilà	600,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique primaire Saint Exupéry	Sensibilisation à la pratique du Basket Ball pendant la pause méridienne	400,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique Primaire Paul Langevin	Atelier de " Danse urbaine et contemporaine	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique Primaire Paul Langevin	Tu veux bien m'apprendre à joue	200,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique Primaire Paul Langevin	Jeux de cour... Jeux à grandir	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole publique Primaire Paul Langevin	Les Marionnettes tout écolo	400,00 €
L'Association sportive scolaire Henri Wallon	Développement d'activité culturelle, Périscolaire du soir	500,00 €
L'Association sportive scolaire Henri Wallon	Aménagement du temps de midi	700,00 €
OCCE* Rhône Ecole Jean Moulin	Aménagement du temps de midi	500,00 €
La Coopérative scolaire de Vénissieux Centre	Les ateliers du temps méridien	500,00 €
OCCE* Rhône Ecole Charles Perrault	Organisation du temps méridien	500,00 €
OCCE* du Rhône école Gabriel Péri	Organisation du temps méridien	350,00 €
L'Association sportive scolaire Joliot-Curie	Organisation du temps méridien	500,00 €
Total		20 750,00 €

* OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole – Organisme national qui fédère l'action et la vie des coopératives scolaires des écoles primaires, des foyers des collèges et des lycées. Les écoles ont ainsi la possibilité d'adhérer à l'OCCE pour la gestion de leur coopérative scolaire ou de constituer une association « Loi de 1901 ».

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 17/11/14,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

- inscrire les dépenses nécessaires à la réalisation des activités prévues au Contrat Éducatif Local au titre de l'année scolaire 2014-2015, au budget de l'exercice 2014,
- solliciter, auprès de l'État, le versement de la subvention allouée pour les actions présentées dans le cadre du C.E.L. au titre de l'année scolaire 2014-2015,

- inscrire le montant de la recette escomptée au budget 2014 chapitre 74 : dotations et participations, au compte 74718 : participations de l'État, autres, à la sous-fonction 20 : enseignement, formation, services communs, pour un montant de 20 750,00 € et à la rubrique 253, sport scolaire, pour un montant de 2 000,00 €,
- autoriser le reversement des financements obtenus par les opérateurs autres que la commune pour un montant de 20 750,00 € selon le détail ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous les documents qui s'avéreront nécessaires,
- dire que les participations à reverser aux opérateurs autres que la commune seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 : autres charges de gestion courante :
au compte 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privées :
à la rubrique 212 : Écoles primaires pour un montant de 18 250,00 €
à la rubrique 025 : Aides aux associations pour un montant de 1 500,00 €
au compte 65733 : Subvention de fonctionnement aux organismes publics départementaux :
à la sous-fonction 22 : enseignement du second degré pour un montant de 1 000,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN